



Vente maison à un enfant avec partage entre nos trois enfants

Par **claudi66**, le **07/10/2014** à **15:08**

Nous souhaitons, mon épouse et moi, vendre notre bien (maison) à notre fille, cadette. nous avons 3 enfants dont mon fils d'un premier mariage. Sur cette vente nous récupérons un usufruit et partageons entre les trois enfants. La maison a été construite sur un terrain m'appartenant.

quelles possibilités avons nous ?

merci

Par **domat**, le **07/10/2014** à **18:15**

bjr,

si le terrain vous appartient en propre, la maison construite dessus vous appartient en propre également.

si vous récupérez l'usufruit cela veut dire que vous ne vendez que la nue-propiété à votre fille cadette et que le prix de vente de cette nue propriété sera partagée entre vos héritiers sans oublier votre fille cadette qui devra toucher également sa part.

vous devez contacter un notaire pour cette transaction.

pour éviter toutes contestations ultérieures, il faudra que le paiement soit réelle et ne puisse être considérée comme une donation déguisée.

cdt

Par **janus2fr**, le **08/10/2014** à **08:31**

[citation]Sur cette vente nous récupérons un usufruit et partageons entre les trois enfants.[/citation]

Bonjour,

domat a bien du mérite de vous avoir répondu car personnellement, je ne comprends pas ce que vous voulez dire par là !